

Examen-concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement secondaire

Epreuves de classement – Modalités

Spécialité : Espagnol

Concours de recrutement en espagnol

En espagnol, le concours de recrutement comporte les épreuves de classement suivantes :

Trois épreuves écrites :

1) Une dissertation portant sur la littérature du Siècle d'or, du 19e et du 20e siècle. L'épreuve, d'une durée de quatre heures, est dotée du coefficient 1,5.

Dans cette épreuve, il s'agit aussi de respecter une structure claire et transparente.

2) Traduction de textes en prose

L'épreuve, d'une durée de trois heures, est dotée du coefficient 1. Elle comprend deux parties : Version :

Texte littéraire espagnol à traduire en français

Thème : Texte d'actualité en allemand à traduire en espagnol

3) Commentaire surtout thématique d'un texte littéraire de l'Amérique Latine du 20e siècle.

L'épreuve, d'une durée de trois heures, est dotée du coefficient 1.

Une épreuve orale :

Étude grammaticale d'un texte

Le texte est prétexte à l'étude d'un point précis de la grammaire espagnole. L'étude portera sur le lexique et la syntaxe selon les programmes de l'enseignement secondaire.

L'épreuve, d'une durée d'une heure pour la préparation et d'une demi-heure pour la présentation, est dotée du coefficient 1,5.

Lors de l'épreuve orale, les candidats peuvent faire usage de tous les ouvrages qu'ils jugeront utiles.

Lors des épreuves écrites, seul l'usage de dictionnaires de langues est autorisé.